

République Française  
Département de la Loire

**Commune de Saint-Romain-la-Motte**

**Délibération du Conseil municipal**

Séance publique ordinaire du

**LUNDI 27 AVRIL 2026**

**20 heures 00**

OBJET :

**27/04/2026 N°5**

**VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 30 avril 2026.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Jérémy GAREL – Robert DUVERGER – Catherine ARTAUD – Gilles BERTHELOT – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Damien GERBEL – Fabien MARCEL – Pierre-Emmanuel GONNELLI – Edwige KIRIEL

**Absente excusée** : Caroline DUPERRAY

**Secrétaire élue pour la durée de la séance** : Aurélia MARTINS

**VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026**

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le tableau listant les subventions aux associations pour l'année 2026.

ASSOCIATION	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (euros)
Amicale boules lyonnaises	Subvention annuelle	100,00
Association Pierre Martelanche	Subvention annuelle	100,00
Basket-club 10 équipes x 200	Subvention charte de partenariat	2000,00
Football-club 10 équipes x 100	Subvention charte de partenariat	1000,00
Tennis-club 8 équipes x 70	Subvention charte de partenariat	560,00
Centre de loisirs sans hébergement	Subvention périscolaire	13000,00
Club des jeunes	Subvention annuelle	100,00
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	Subvention annuelle	100,00
Comité des fêtes	Subvention annuelle	100,00
	Subvention Marché artisanal	250,00
	Subvention Fête patronale	1200,00
Loisirs danse	Subvention annuelle	100,00
Section pétanque	Subvention annuelle	100,00
Sou des écoles	Subvention annuelle	100,00
Amicale des conseillers	Subvention exceptionnelle	53,00
MARPA	Subvention annuelle	100,00
CFA		180,00

Collège de la côte roannaise	Foyer socio-éducatif	520,00
	Association sportive	78,00
	<b>TOTAL</b>	<b>19 741,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ▶ **D'approuver** les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2026.
- ▶ **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Ont signé au registre Madame le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,  
Laurette COLOMBET

La secrétaire de séance,  
Aurélia MARTINS

Publication en ligne le **30 AVR. 2026**



*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.